

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 mars 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2023-03-06

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le sixième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2023-03-086

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 06 mars 2023 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

8.1 Résolution pour autoriser la directrice générale à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture de mobilier urbain.

15.3 Résolution pour autoriser madame Kassandra Lévesque à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-087

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du

20 février 2023, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2023-03-088

INVITATION À LA 28^e DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES, ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 130 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, aux Chevaliers de Colomb – Conseil 2825-14 Acton Vale, pour l'achat de DEUX (2) billets au coût de 65.00 \$ chacun, pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 22 avril 2023 au Centre Communautaire d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-089

PROJET TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI, PROPOSÉ PAR LE CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON.

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi propose un programme en deux volets : Apprenti-stage et Expérience Travail-Été;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est sollicitée pour faire partie de ce programme;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de participer à ce programme;

D'autoriser le paiement d'un montant suffisant pour la participation de 8 jeunes résidents à Acton Vale, à titre de contribution, à Carrefour jeunesse emploi comté de Johnson. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-090

DEMANDE DE SUPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 11 juin 2023, pour une 14^e année, une randonnée cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton, afin d'amasser des fonds;

Attendu que la Fondation soumet à la Ville une contribution financière de 250 \$ pour la tenue de cette activité;

Attendu que la Fondation dépose une demande d'autorisation pour que le trajet passe dans la Ville, soit la Route 139 Sud, le 1^{er} Rang Ouest, le 4^e Rang, les rues Chenail, Pelchat, Landry, St-André, Daigneault, Notre-Dame et de Roxton;

Attendu que la Fondation demande à la Ville l'assistance du Service des incendies, pour la sécurité;

Attendu que la Fondation fait une demande à la Ville pour le prêt d'équipements tels que :

- 15 tables;
- 15 chaises;
- Signaleurs manuels orange (drapeau plus possible);
- 3 arrêts manuels (style brigadier);
- Trousse de premiers soins;
- Planche dorsale;
- Dossards sécurité, plus possible;
- 4 pick-up avec flash;
- 10 gros cônes orange (défi des semelles);
- Accès au chalet principal avec accès aux toilettes à compter de 7h;
- Eau et robinet accessibles;
- Préau exclusif au défi en matinée;
- Frigo pour le lait au chocolat;
- 12 clôtures métalliques;
- Fermeture et entrave rue Pelchat (départ 20 km).

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton;

Que la Ville d'Acton Vale autorise que le trajet du défi cycliste de la Fondation Daigneault-Gauthier passe sur son territoire, comme demandé;

Que le comité soumette une demande d'assistance à la brigade incendie pour la sécurité durant l'évènement, et que la Ville d'Acton Vale n'assume aucun coût relié (salaire des pompiers) à cette demande;

D'accepter le prêt d'équipements demandés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-091

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA VILLE.

Attendu que monsieur Éric Bouchard prévoit la construction d'un immeuble à logement de 6 unités et plus et soumet une demande au Conseil

pour le raccordement au service d'aqueduc et d'égout pour le lot 5 504 608;

Attendu que si la demande de raccordement est refusée par le Conseil, monsieur Bouchard demande à la Ville l'autorisation d'installer un système de pompage à partir de la rue Bonin;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale est prête à autoriser une servitude de passage ainsi qu'une servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 2 734 624, mais que monsieur Bouchard devra déposer un projet à la Ville. Les coûts reliés à ce projet sont à la charge de monsieur Bouchard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-092

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ.

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la Ville d'Acton Vale, pour que cette dernière fournisse des poubelles semblables à celles installées au parc Donald Martin, une à l'entrée du cimetière sur la rue Roy et l'autre à l'entrée de la rue Laurence;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la présente demande soit rejetée, puisqu'il s'agit d'achat de matériel et de son installation et que la politique de la Ville est, qu'elle n'intervient pas sur les terrains privés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-093

DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL ET DU PARC DONALD-MARTIN PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR DU « RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ACTON ».

Attendu que l'évènement « *Relais pour la vie de la MRC d'Acton* » se tiendra 10 juin 2023 au parc Donald-Martin;

Attendu que le comité organisateur demande d'avoir accès au parc du jeudi 8 juin dès 7h00 jusqu'au dimanche 11 juin 2023 à 10h00;

Attendu que le comité organisateur demande de pouvoir tenir l'évènement de 12 heures du samedi 10 juin 2023 à 17h au dimanche 11 juin 2023 à 5h;

Attendu que le comité organisateur soumet une demande à la Ville pour le prêt de matériel, soit :

- ✓ Rouleau de fil pour connexion électrique;
- ✓ Panneau d'alimentation (comme celui utilisé pour le Show de la Rentrée);
- ✓ 40 tables;
- ✓ 180 chaises;

- ✓ Barils pour poubelles;
- ✓ 10 barrières (clôtures en métal);
- ✓ Petits poteaux avec base en ciment;
- ✓ Clé du chalet;
- ✓ Accès aux toilettes du chalet et aux toilettes près des jeux d'eau;
- ✓ Utilisation du budget spécifique de la Ville pour couvrir les frais de sonorisations des 3 événements, afin de venir en aide aux deux organismes;

Attendu qu'une demande en vertu de l'article 33 du G-100.1 est formulée afin de prolonger l'animation jusqu'à 00 h 30, dans la nuit du samedi 10 juin au dimanche 11 juin 2023;

Attendu qu'une demande est également formulée afin qu'un permis soit délivré pour faire des feux de camp;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale autorise le comité organisateur « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » à utiliser le parc Donald-Martin, les 8, 9, 10 et 11 juin 2023 pour la tenue de son activité, tel que stipulé à la résolution 2022-09-340;

Que la Ville autorise le prêt de matériel dont elle dispose; barrières, chaises, tables, petits poteaux avec base de ciment et ce, selon la quantité disponible, fil pour la connexion électrique et l'accès au panneau électrique appartenant à la Ville, au comité organisateur « **Relais pour la vie de la MRC d'Acton** » pour la tenue de son activité;

Que la Ville autorise l'utilisation du chalet;

Que le comité s'adresse directement au Show de la Rentrée pour le prêt des panneaux électriques leur appartenant;

Que la Ville permet de faire des feux de camp seulement si ces derniers sont faits dans des poêles sur pattes ;

Que le comité devra assumer les coûts de sonorisation pour leur événement;

Que le comité organisateur devra procéder, à ses frais, à la location d'un conteneur à déchets suffisamment grand pour contenir l'ensemble des déchets générés par l'événement. Ce conteneur à déchets devra être disposé directement sur le site du parc Donald-Martin;

Que la Ville autorise le prolongement de l'animation. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 00h30 le 11 juin 2023;

Que le comité organisateur devra s'assurer que le bruit résultant de cette soirée soit raisonnable;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense.

Rs.2023-03-094

PROTOCOLE D'ENTENTE - BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que le protocole d'entente avec la Chambre de commerce pour l'occupation des locaux de la gare du Grand-Tronc et la gestion du bureau touristique vient à échéance le 31 mars 2023;

Attendu que les parties souhaitent renouveler ledit protocole d'entente;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense pour les montants spécifiés au protocole d'entente pour 2023, 2024 et 2025, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-02-970 à la Chambre de commerce de la région d'Acton, pour la gestion du bureau touristique situé dans la Gare du Grand-Tronc à Acton Vale;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Chambre de commerce de la région d'Acton, ledit protocole d'entente spécifiant les clauses et conditions convenues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-095

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DES ÉLUS (ES) AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de SEPT (7) personnes au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge du congressiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-096

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 471 306 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME CAROLINE RAJOTTE ET M. RENÉ JODOIN.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à Mme Caroline Rajotte et M. René Jodoin le lot 6 471 306 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 909.2 mètres carrés, au prix de 165 431.02 \$, incluant les taxes applicables;

Que Mme Caroline Rajotte et M. René Jodoin ont versé un montant de 8 271.55 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signée en date du 27 février 2023;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-097

RÉSOLUTION RELATIVE À UN CONSENTEMENT À UNE DEMANDE DE SERVITUDE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Attendu que la Ville a reçu, de Me Jacques Pénelle, un projet de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell;

Attendu qu'il y aurait lieu de désigner les signataires de ladite servitude;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie

- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2023-03-098

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour la fourniture de mobilier urbain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-099

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01 février au 28 février 2023	106 552.85 \$
• Paiements par AccèsD du 01 février au 28 février 2023	180 288.29 \$
• Salaires et REER pour le mois de février 2023	147 701.90 \$
• Remboursements par Carte de crédit – Loisirs	309.00 \$
• Janvier 2023	35.00 \$
• Février 2023	
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de février 2023	200 189.49 \$
Grand Total	635 076.53 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-100

FACTURATION DES QUOTES-PARTS DANS LES FONDS DE GARANTIE – REGROUPEMENT ESTRIE.

Attendu la réception de la facture numéro 162616 en date du 14 décembre 2022, relativement aux quotes-parts dans les fonds de garantie responsabilité – Regroupement Estrie;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 22-10-100-001 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 13 552.11 \$ représentant les quotes-parts (responsabilité) dans les fonds de garantie pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} décembre 2023;

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-419 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 1 052.50 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-101

ADOPTION DU RÈGLEMENT 004-2023 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR ET DE LA PISCINE MUNICIPALE.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 20 février 2023, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg.004-2023 « *Règlement numéro 004-2023 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale.* »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-102

ADOPTION DU RÈGLEMENT 001-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003 DE LA VILLE D'ACTON VALE AFIN D'APPORTER UNE PRÉCISION RELATIVEMENT À L'OBLIGATION D'UTILISER À DES FINS COMMERCIALES AU MOINS 60 % DE LA SUPERFICIE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE TOUT BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA ZONE 204-CV.

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 06 février 2023;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 06 février 2023;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 février 2023 à 20h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté 20 février 2023;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prévu;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement 001-2023;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'adopter le règlement 001-2023 modifiant le règlement de zonage 069-2003, de la Ville d'Acton Vale afin d'apporter une précision relativement à l'obligation d'utiliser à des fins commerciales au moins 60% de la superficie du rez-de-chaussée de tout bâtiment principal dans la zone 204-CV.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-103

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS (GID) – DOCUMENTIK GID.

Attendu que suite à la migration des serveurs de la Ville sur la version Microsoft Windows serveur 2022 et que le logiciel Documentik n'est pas compatible avec cette dernière version;

Attendu que la version du logiciel Documentik date de plus de 20 ans;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 11 995 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-100-10-000, à Gestar, experts en gouvernance documentaire pour l'acquisition du logiciel Documentik GID, en vertu de la proposition datée du 9 février 2023.

De financer cette dépense à même le fonds général;

De compenser cette dépense non budgétée à même les fonds prévus pour les autres études.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-104

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CHANGEMENT DE STATUT D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE INCENDIE.

Attendu la nomination de monsieur Mario Daragon à titre d'assistant-directeur incendie qui occupait la fonction d'officier;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un nouvel officier, soit monsieur Donald Vadnais tel que stipule la clause 12.03 de la convention collective;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le changement de statut de monsieur Donald Vadnais à titre d'officier, sous réserve de la réussite de sa période de probation qui sera d'une

durée de 12 mois. La date du changement de statut sera le 7 mars 2023 et le salaire sera selon les conditions salariales de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-105

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE PELLE MÉCANIQUE.

Attendu que la Ville a procédé, le 8 février 2023 à 13 h 15 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'une pelle mécanique;

Attendu que des fournisseurs se sont procuré les documents sur le SEAO et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 163 819 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, pour la fourniture d'une pelle mécanique;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Longus Estrie** en vertu du prix prévu dans sa soumission du 08 février 2023 pour la fourniture d'une pelle mécanique, au coût de 163 819 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-106

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PROGRAMMATION DE LA FÊTE NATIONALE, AINSI QUE LE BUDGET ET AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À SIGNER UN CONTRAT DE SERVICE.

Attendu que le 23 juin 2023, la Ville d'Acton Vale entend présenter un spectacle pour les festivités de la St-Jean-Baptiste;

Attendu que FAE Pyrotechnie a soumis un contrat de service à la Ville pour la tenue de feux d'artifice;

Attendu que le récréologue soumet la programmation du 23 juin 2023 ainsi que les prévisions budgétaires;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de service à intervenir avec FAE Pyrotechnie pour la présentation des feux d'artifice;

D'autoriser la programmation et le budget soumis par le récréologue, pour la fête nationale, le 23 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Les conseillères Johanne Joannette et Pierrette Lajoie quittent leur siège.

Rs.2023-03-107

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire;

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 à la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton pour la tenue de l'événement, qui aura lieu les 8 et 9 juillet 2023;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon ainsi que la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-03-108

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME KASSANDRA LÉVESQUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la Foire Agroalimentaire aura lieu les 8 et 9 juillet 2023 au parc Donald Martin;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser madame Cassandra Lévesque à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la Foire Agroalimentaire les 8 et 9 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Les conseillères Johanne Joannette et Pierrette Lajoie reprennent leur siège.

Rs.2023-03-109

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION SOUMISE PAR GOSSELIN ÉLECTRIQUE INC.– RÉPARATION DE LA SOUFFLANTE.

Attendu la réception de la soumission no. 2591 datée du 22 février 2023, relativement à la réparation de la soufflante;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'accepter, telle que soumise, la soumission no. 2591 de Gosselin Électrique Inc. pour la réparation de la soufflante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 16.

Mme Lise Trahan	<ul style="list-style-type: none">• Demande où est situé le lot que la Ville vend. (Point 5.4).
Mme Jessica Lacasse	<ul style="list-style-type: none">• Demande quel est le dénouement concernant la demande du Centre de Bénévolat.• Concernant le point 4.4, demande comment doit procéder monsieur Bouchard pour la suite.
M. Denis Roy	<ul style="list-style-type: none">• Demande s'il peut y avoir la possibilité de tasser les bancs de neige sur la rue d'Acton (face à la boutique Elle & Moi) afin de ne pas être obligé de marcher dans la rue.• Demande où en sont rendues les démarches pour la prise de possession de la cloche pour le cimetière.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 22.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-deux minutes (20;22).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date